



Contestation suite à une vente aux enchères

Par **Renerichard**, le **13/06/2014** à **15:20**

Bonjour

Nous voulions donner notre part (d'une maison héritée) à un de nos frères. Suite au désaccord d'un autre de nos frères, cette maison a été vendue aux enchères. Finalement c'est le premier cité qui a réussi à acquérir le bien au prix qui l'intéressait. Les délais légaux de préemption sont écoulés... le second frère veut à nouveau intenter un procès... en a-t-il la possibilité? Le prix fixé peut-il être un critère de contestation ? Y aurait-il une autre possibilité ?
Merci pour vos réponses éclairées.

Par **aguesseau**, le **13/06/2014** à **17:28**

bjr,

un prix obtenu pour un bien vendu aux enchères n'est pas contestable même si le prix est bas, c'est le principe de ce type de vente.

après une vente aux enchères, il est possible de surenchérir d'au moins 10 % pendant un délai de 10 jours.

si ce délai est passé, il est impossible revenir sur cette vente judiciaire.

que votre frère veuille un nouveau procès c'est son droit et son problème, surtout s'il a du temps et de l'argent à perdre sauf à remettre en cause la régularité de la vente.

donc à mon avis la vente ne pourra pas être remise en cause.

c'est du bluff animé par le dépit.

cdt

Par **Renerichard**, le **13/06/2014** à **17:32**

Merci pour cette réponse. Je me tiens à ta disposition pour un service...mais dans un autre domaines bien évidemment. ;-)

Un échange de bons procédés en quelque sorte.

Cordialement

RR

Par **Renerichard**, le **13/06/2014** à **18:31**

Petite question subsidiaire qui va t'amener automatiquement et sans attendre à 2 services ... ce qui est énorme conçois le. Question :

Il refuse de signer le document stipulant qu'il a droit à sa part sur cette vente (normal puisqu'il a les boules) et donc, apparemment, cela pourrait bloquer le processus de répartition (notaire dixit) et donc le déblocage des fonds nécessaires au financement de l'acquisition. Intox ou réalité ?

Par **Renerichard**, le **13/06/2014** à **18:32**

PS : désolé pour le tutoiement (je viens juste de m'en apercevoir) Une vieille habitude.....